

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC5-2-2-48

OBJET : COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Etaient présents :

Commune d'ESPALAIS

Commune d'AUVILLAR : M. RENAUD Olivier

M. MONESTES Jean-Michel

Commune de BARDIGUES : M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)

Commune de CASTELSAGRAT : Mme FILLATRE Francine

Commune de CLERMONT SOUBIRAN : M. DEPASSE Guy

Commune de DONZAC : M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)

Commune de DUNES : M. ALARY Alain

: Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)

Commune de GASQUES : M. MERIEL Guy

Commune de GOLFECH : M. BENOIT Pascal

: Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)

Commune de GOUDOURVILLE : M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel)

: M. BOUYAT Daniel

M. PINCEMIN Bernard

Commune de GRAYSSAS : Mme CLUCHIER Marie Christine

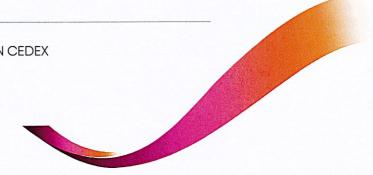
Commune de LAMAGISTERE : M. DOUSSON Bruno

: Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard

M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel

M. GROUSSOU Bernard Mme LECORRE Christiane

M. LOPES Ernest

Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)

M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés:

Commune de DONZAC : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de MERLES : M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian
Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : Mme BRU Laetitia
: M. GIL Philippe

Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2. RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr

2024CC5-2-2-48

<u>OBJET</u>: COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Par délibération n° 2020D5-4-1-43 en date du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué certaines compétences au Président et au Bureau.

Le Président doit rendre compte des décisions prises sur le fondement de ces délégations.

Celles que le Président et le Bureau ont été amenées à prendre pendant la période comprise entre le 6 mars 2024 et le 19 juin 2024.

Le Président propose donc :

- de prendre acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 6 mars 2024 et le 19 juin 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- prend acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 6 mars 2024 et le 19 juin 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance Monsieur le Maire GASQUES Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

Guv MERIEL

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le

0 9 JUIL, 2024

0099 月1世 2024年

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

DES DEUX RIVES

AR Préfecture

COMPTE RENDU DELEGATIONS DONNEES PAR CONSEIL AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240627-

2024CC5_2_2_48-DE

Numéro d'acte : 2024CC5_2_2_48

Date de décision : 27/06/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-2-2-0-0 (Institutions et vie politique /

Fonctionnement des assemblees / autres)

2024CC5-2-2-48 COMPTE RENDU

Fichier acte : DELEGATIONS DONNEES PAR CONSEIL

AU PRESIDENT ET AU BUREAU

COMMUNAUTAIRE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/07/2024 10:49:38

Date de réception de l'AR : 09/07/2024 10:50:11